

**TEREHĒAMANU**

*Procès-Verbal de la séance du conseil communautaire du 31 Mars 2021*

- *Heure de début : 16h30*
- *Le Président procède à l'appel des élus et indique que le quorum est atteint avec 25 membres présents*
- *Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jonathan TARIHAA*

N°	NOMS	NOMS D'USAGE	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A
1	ALPHA		Tearii Te Moana	Président	X		
2	JAMET		Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR		Henri	2ème Vice-Président	X		
4	PUNUA	TAAE	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN		Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	GARBUTT		Hugo	5ème Vice-Président	X		Antoine GANIVET
7	SANGUE		Alain	1er Délégué	X		
8	FENUAITI		Roonui	2ème Délégué	X		
9	TARIHAA		Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA		Tamatoa	4ème Délégué	X		
11	DOOM		Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU		Richmond	Délégué titulaire	X		
13	VERGNHES		Clément	Délégué titulaire	X		
14	METUA		Pierrot	Délégué titulaire	X		
15	PAPAURA		Gervais	Délégué titulaire	X		
16	LENOIR		Patricia	Délégué titulaire	X		
17	TEHOTU		Abel	Délégué titulaire	X		
18	TEINAURI		Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER		Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEIKIOTIU		Anne	Délégué titulaire	X		
21	TEFAAORA		Taute	Délégué titulaire	X		
22	TEAHU		Tahia	Délégué titulaire	X		
23	TAURAAATUA	SAINT SAENS	Charline	Délégué titulaire	X		
24	MATI		Arthur	Délégué titulaire	X		
25	POAREU	TUPANA	Roniui	Délégué titulaire	X		

1- Approbation du budget 2021 de la communauté de communes TEREHĒAMANU

Le président rappelle que le vote d'aujourd'hui concerne le premier budget 2021 de la communauté de communes TEREHĒAMANU.

Le président donne lecture des montants budgétaires inscrits par chapitre avec 161 693 317 F CFP de recettes en provenance de la DGF.

Fonctionnement dépenses et recettes : **161 693 317 F CFP**

Chapitre 74 : Dotations et participations : **161 693 317 F CFP**

Chapitre 011 – Charges à caractère général : **8 615 317 F CFP**

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : **23 228 000 F CFP**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : **14 350 000 F CFP**

Chapitre 66 – Charges financières : **1 000 000 F CFP**

Chapitre 77 – Charges exceptionnelles : **500 000 F CFP**

Chapitre 023 – Opération d'ordre de transfert entre section : **114 000 000 F CFP**

Investissement dépenses et recettes : **114 000 000 F CFP**

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : **114 000 000 F CFP**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : **78 000 000 F CFP**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : **33 000 000 F CFP**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **3 000 000 F CFP**

Monsieur Jonathan TARIHAA indique que les montants des dépenses et recettes de chaque section du budget (161 693 317 F CFP + 114 000 000 F CFP) dépassent les recettes de la DGF.

Monsieur Tamatea DEGAGE répond que l'enveloppe budgétaire de 114 000 000 F CFP est une dépense d'ordre de la section de fonctionnement sur une recette de la section d'investissement.

Le Président répond également en ce sens en indiquant que ce sont des écritures d'ordre.

Le Président donne lecture de la délibération. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

2- Fixant les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents ainsi que des délégués de la communauté de communes TEREHĒAMANU

Le Président indique que l'ensemble des élus de la communauté de communes recevra une indemnité en fonction de l'enveloppe maximale allouée par la réglementation en vigueur :

Fonction	Indemnités maximales réglementaires	Indemnités maximales votées	Max en pourcentage
Président	379 385 F CFP	262 800 F CFP	69% de l'indemnité max
Vice-Présidents	189 716 F CFP	123 516 F CFP	47% du Président
Délégués titulaires avec délégation		52 560 F CFP	20% du Président
Délégués titulaires sans délégation		15 768 F CFP	6% du Président

Le Président demande à ce que les indemnités soient versées depuis l'installation du conseil communautaire en date du 12.02.2021.

Le Président rappelle que conformément à l'article 87 de la loi organique de 2004, le Président ne touchera que 95 130 F CFP, afin de ne pas dépasser l'enveloppe maximale du cumul des mandats.

Le Président donne lecture de la délibération. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17h30

**Le Président**

**Teani Te Moana ALPHA**

**Le secrétaire de séance**

**Jonathan TARIHAA**